

COMMUNE DE BEAUSSAULT.

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2024

Le Maire ouvre la séance à 19h20. Un membre est absent, excusé : Agäina HUE. Un membre est absent : Nathalie LEGRAND. Le quorum est cependant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Christophe MOUQUET est désigné comme secrétaire de séance.

1. Approbation procès-verbal réunion.

Le procès-verbal de la précédente séance (13/11/2023) est approuvé à l'unanimité.

2. Instauration prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (Délibération 1/2024)

Le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 prévoit la possibilité d'attribuer une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour certains agents publics.

Le Conseil Municipal décide de verser cette prime aux agents en fonction de leur rémunération brute perçue entre le 01/07/2022 et le 30/06/2023. Accepté à l'unanimité.

3. Avis projet éolien SASU Ferme éolienne des Bouleaux (Délibération 2/2024)

Après étude de la carte du projet d'implantation de 2 éoliennes d'une puissance unitaire maximale de 4,2 MW, une sur la Commune de Beaussault et une sur la commune de Flamets-Frétils, le Conseil Municipal, passe au vote :

Pour : 6 Contre : 1 Abstention : 1

4. Avis projet éolien SASU Ferme éolienne Gaudinière (Illois/Haudricourt) (Délibération 3/2024)

Le Conseil Municipal donne son avis sur ce projet d'implantation de 4 éoliennes d'une puissance unitaire maximale comprise entre 3,6 et 4,2 MW.

Pour : 7 Contre : 1

5. Fiscalisation part communale Sivos de la Haute Béthune (Délibération 4/2024)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de continuer à fiscaliser une partie de sa participation au Sivos de la Haute Béthune à hauteur de 14000€.

6. Demandes de subventions Département et DETR (Délibération 5/2024)

Le Conseil se prononce en faveur de demandes de subvention auprès du Département et du dispositif DETR pour les dossiers suivants : toiture mairie et toiture école. Accepté à l'unanimité.

Pour mémoire, les subventions pour la réfection de la toiture des sacristies étaient déjà attribuées et vont faire l'objet d'une demande de prorogation.

7. Installation vidéo surveillance (Délibération 6/2024)

Suite à des dégradations et à des incivilités, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'installer de la vidéo surveillance à la salle polyvalente, autour de la mairie et de l'école. Un dossier de demande d'autorisation sera déposé en Préfecture.

8. Rémunération agent recenseur (Délibération 7/2024)

Suite à l'appel à candidatures publiés aux panneaux d'affichage, Facebook Mairie, Panneau Pocket et site de la commune, aucune candidature d'habitant n'a été reçue. Mme Houard, secrétaire est donc nommé agent recenseur en plus de ses fonctions habituelles.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de lui verser le montant de la dotation de recensement soit 818€ brut. Un contact sera pris auprès de la trésorerie afin de connaître la marche à suivre pour lui verser cette indemnité.

9. Zone d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR) (Délibération 8/2024)

Les communes sont invitées, dans le cadre de ce dispositif à identifier et à faire remonter auprès de leur référent préfectoral avant le 31/12/2023 (date non butoir) ces zones dites d'accélération dans lesquelles elle souhaite prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas se prononcer sur les ZAE nR par manque de compétence pour établir ces zones.

De plus, le Conseil Municipal rappelle que la commune avait fait une demande de consultation publique sur les projets éoliens fin 2022/début 2023 qui avait été refusé par le Préfet. La réponse invoquée à ce moment-là était que la commune n'avait pas cette compétence !

10. Inscription Pierres en Lumière 2024

Le Conseil Municipal décide d'inscrire la commune à l'édition 2024, le samedi 18 mai. Un concert sera organisé à l'église et celle-ci sera illuminée.

11. Questions diverses

. Le Conseil Municipal décide d'acheter une sono portative pour l'église.

. Une des portes du local loué à RD Charpentes est HS. Le Conseil Municipal décide donc de remplacer le moteur de cette porte. Un devis a été demandé à Frédéric Rimbert qui était intervenu pour le dépannage car la porte ne fermait plus.

Le devis d'un montant de 2507.60€ HT est accepté à l'unanimité.

. Un point est fait sur la chasse communale.

. Un conseiller demande quand seront curés les fossés : il faut faire une tournée des routes et chemins communaux, puis louer une mini-pelle. Il convient de demander le tarif avec et sans chauffeur pour une comparaison au vu du temps à passer.

. Deux dates sont prises pour marquer les arbres à vendre (arbres morts ou tombés avec la tempête) sur les parcelles de bois communales : mercredi 7 février à 10h00 et samedi 10 février à 10h00. Une communication sera faite auprès des membres du CCAS.



. Une recherche des limites de propriété : Commune / riverain du Bois de Beaumont est prévue le 10 février à 11h00.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne posant de question, la séance est levée à 22h00

PV arrêté à la séance du 08 mars 2024.....

Le Maire,

Laurent FOURNIER



Le secrétaire de séance,

Christophe MOUQUET

